

# Conciliateur de justice

Sa mission est de faciliter le règlement des conflits en matière civile.

## En bref

Le rôle du conciliateur de justice consiste à trouver une solution à l'amiable entre deux personnes lors de litiges de moins de 10 000 €. Il cherche avant tout à trouver un accord équilibré et équitable entre les parties en conflit.

Les domaines d'intervention du conciliateur de justice sont détaillés sur [service-public.fr](http://service-public.fr) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736>)

## Pour qui ?

Les particuliers qui souhaitent régler un litige.

## La démarche

Les permanences du conciliateur ont lieu deux mercredis matin par mois de 9h à 12h à l'Hôtel de ville.

Elles sont accessibles uniquement sur rendez-vous, au 02 28 25 20 35.

## Contact

Hôtel de ville  
2 rue de l'Hôtel-de-Ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain cedex  
02 28 25 20 35